

**SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020
A 18H30**

L'an deux mil vingt, le quinze octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de MAISSEMY, légalement constitué, se réunit sous la présidence de Régine MICHAUT, Maire.

Etaient Présents : Mesdames Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Karine POURPLANCHE, Roselyne DECROIX, Viviane FATOUX, Marie-Ange SARDINI et Messieurs Jean-Michel DUPIRE, Didier MARTEL, Hubert DELALIEU, Freddy LAMOUREUX

Absents : Monsieur Gaëtan HOUSSIN

Secrétaire de séance : Madame Catherine DUBOIS

Madame le Maire présente l'ordre du jour, la secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil, Madame le Maire fait signer le registre.

1. Signalisation du Pont « rue de l'Omignon » et rue du Château

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de mettre deux panneaux dans les deux sens aux ponts. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

2. Tarifs des photocopies

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs des photocopies à compter du 15 octobre 2020.

Le Conseil Municipal après concertation décide de maintenir les tarifs comme suit :

- Format A4 0,20€
- Format A3 0,40€

Adopte à l'unanimité.

3. Repas des Aînés

En raison de la crise sanitaire, Mme le Maire fait part au Conseil Municipal d'annulé le repas des aînés et décident à l'unanimité de distribuer les colis aux personnes âgées à partir de 65 ans.

4. Dissolution du CCAS

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 qui donne désormais la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre le CCAS. Il rappelle que les actions du CCAS se résument aux repas et colis de Noël offerts tous les ans aux personnes âgées. Pour des raisons de simplicité administrative, il est proposé de dissoudre le CCAS à compter du 1^{er} janvier 2021 et d'intégrer pour l'année 2020 le budget annexe du CCAS au budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité des membres présents.

5. Enfouissement des réseaux

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser l'enfouissement des réseaux en 2 tranches

- 1^{ère} tranche est prévue en fin d'année 2020, montant à la charge de la commune 67 470,31€ HT
- 2^{ème} tranche se fera plus tard.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire de diviser en 2 parties les travaux, comme suit :

- 1^{ère} tranche est prévue en fin d'année 2020, montant à la charge de la commune 67 470,31€ HT
- 2^{ème} tranche se fera plus tard

et décide de ne pas prendre de nouvelle délibération étant donné que le projet suit la délibération de 10/10/2016 concernant l'enfouissement des réseaux.

6. Noël des enfants

En raison de la crise sanitaire, le Conseil Municipal décide d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 20€ chez Jouets Club aux enfants de 0 à 10 ans.

7. Indemnité du percepteur

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Considérant que la collectivité bénéficie du concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations d'assistance en matière budgétaire, définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

Décide :

- D'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires à Monsieur Alain DURAND pour la durée du mandat municipal.

8. Location du logement

Suite au départ de Mme DOISY Elisabeth du logement « 3 rue de la Croix Saint-Claude » au 21 octobre 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de louer ce logement à Mr ALBAGLI Vincent qui en a fait la demande. Le contrat est consenti d'un bail d'une durée d'un an en tacite reconduction à compter du 1^{er} novembre 2020 pour un loyer de 720€, et une caution d'un mois de loyer lui sera demandée lors de son arrivée.

Le montant du loyer sera révisé chaque année, à la date d'anniversaire du contrat.

Après délibération, le conseil Municipal vote avec 11 voix pour la signature du contrat de location entre la commune et Mr ALBAGLI Vincent.

9. Remboursement de caution à Mme DOISY Elisabeth

Suite à l'état des lieux effectué par Mme le Maire en présence de Mme DOISY Elisabeth locataire au 3 rue de la Croix Saint-Claude à MAISSEMY.

Constatant qu'il n'y a pas eu aucun dégât.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le remboursement de la caution d'un montant de 720€.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Mme le Maire pour procéder à ce remboursement.

Questions diverses

- ↓ Le Conseil Municipal demande l'addition de la totalité des impayées des années précédentes 2017, 2018, 2019, 5 mois sur 2020 pour un montant totale de 53 995€ et la somme totale des rejets un montant de 75 000,46€

Et le total des régularisations a été porté à la connaissance des habitants dans une lettre de réponse

- ↓ Des devis seront demandés pour nettoyages des gouttières et réparation si besoin.
- ↓ 4 cartes cadeaux seront remis aux bénévoles qui ont fabriqués et distribués les masques.
- ↓ Un devis a été demandé concernant la protection des données pour le PC de la secrétaire.
- ↓ Changement de prestataire au niveau de l'assurance car le coût est beaucoup moins cher
- ↓ Mme le Maire informe au Conseil le changement d'indice de Mr Sébastien MAIRESSE.
- ↓ Mme le Maire a reçu plusieurs lettres et e-mails de Mr Raphael TREPANT qui exige qu'on lui fasse des photocopies du Budget Primitif 2020, Compte Administratif 2019, le Compte de Gestion. (soit 223 au total de photocopies) ainsi que les délibérations et le dernier compte rendu concernant les budgets.

Séance levée à 22h00

Mme Sardin
Lamanon
Chartel
Tatsuzi
Maire

